

LES CARRIÈRES DU VIETNAM, Hanoï

Études de maîtres J. LAMBERT et R. DILLEMANN
avocats à la cour de Hanoï
72, rue Richaud — HANOÏ

Les Carrières du Vietnam
Société à responsabilité limitée
(*L'Entente*, 23 septembre 1950)

Entre madame BROCHOT, Joseph, Jean, James, née DAMOUR, épouse de M. BROCHOT, Joseph, exploitante de carrières, domiciliée à Hanoï, 5, impasse de Verdun, et monsieur BOULET, Jean Marcel, demeurant à Hanoï, Hôtel Métropole, il a été, suivant acte sous-seing privé en date du 18 septembre 1950, enregistré, constitué une société à responsabilité limitée pour l'exploitation de toutes carrières, vente de matériaux, ainsi que toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement en Indochine et dans l'Union Française.

La raison sociale est : « LES CARRIÈRES DU VIETNAM — Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 p. »

La société est constituée pour une durée de vingt années qui a commencé à courir avec effet rétroactif à compter du premier janvier 1950.

Le capital social est fixé à la somme de 40 000 p. (quarante mille piastres) représenté par :

Apport de M^{me} BROCHOT :

1) — la concession du rocher du HUONG SON, situé au village de KHANH TAN, huyên de DAN PHUONG (Hadong), qui lui a été accordée suivant arrêté du gouvernement du Nord Viêt-Nam du 5 juin 1950 évalué à 15.000 p. (quinze mille piastres) ;

2) — une somme en numéraire de 5.000 p. (cinq mille piastres) ;

Apport de M. BOULET : une somme en numéraires de 20.000 p. (vingt mille piastres) ;

Ces apports en nature et en espèces sont intégralement libérés.

La société est administrée par M. BOULET et M. BROCHOT Joseph, nommés gérants par les statuts.

.....
Deux originaux des statuts ont été déposés le 22 septembre 1950 au greffe du tribunal mixte de première instance de Hanoï tenant lieu de greffe du tribunal mixte de commerce et de greffe de la justice de paix de ladite ville.

Pout extrait,
R. DILLEMANN